

Newsletter n° 10

Réunion DRAAF

Notre association des "Fous de Palmier", conjointement avec celle de " Sauvons nos Palmiers", a demandé et obtenu le 09.10.2017 un RdV auprès de la DRAAF-PACA (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) dont le compte-rendu de la réunion ci-dessous a été transmis à cette Direction. On a reporté en copier/coller leur réponse du 26.10. qui attire les précisions et commentaires suivants :

- Le CNOPSAV peut entendre toute personne extérieure. Il ne nous a pas fait part de son souhait concernant les ravageurs des palmiers. Nous ignorons ses attendus.

- La SDQSPV: Sous-Direction de la Qualité, de la Santé, et de la Protection des Végétaux, prend l'engagement de consulter toutes les parties concernées.

Nous espérons que cela sera pour FdP comme cela a été le cas dans le cadre du COPIL- PACA (Comité de Pilotage) dont, à sa création, les associations FdP et SnP, ont été nommées membres par décision du 11.12.2014, de M.le Préfet de la Région PACA.

FdP a participé à toutes les réunions et en a fait part, tant directement auprès de ses adhérents, que du grand public: cf. notre site www.fousdepalmiers.com

- Le projet de la CAVEM : Comité d'Agglomération Var, Estérel Méditerranée consiste en un programme destiné à traiter un maximum de palmiers par la méthode par injection.

Ce programme nécessite, selon la CAVEM, une lutte massive, collective et coordonnée pendant 3 ans à partir de 2016 afin de réduire de façon significative la population des charançons rouges. Notre position très résumée est reportée dans le CR de réunion en D. On ajoutera à nouveau que la réglementation française explicitée par le Vade mecum rédigé par la DRAAF et reportée sur notre site est à notre avis très bonne pour la partie technique. C'est d'ailleurs ce que nous avons entre autre dit à l'ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail lors de notre audition par elle le 14 juin dernier. D'ailleurs notre position n'a pas varié depuis notre lettre ouverte adressée à M. Le Foll le 22.02.2016 et publiée aussi sur notre site.

- Pas de réponse concernant un COPIL France alors que nos correspondant régionaux, incessamment nous alertent sur l'extension et les ravages des prédateurs du palmier hors PACA.

- Pas de réponse non plus concernant le piégeage et le traitement par des nouvelles souches de Beauveria qui seraient plus performantes et plus ciblées que celles existantes.

Compte rendu de la réunion du 9 octobre 2017 à DRAAF PACA
pour la DRAAF : Marie-Odile Masson, Véronique Fajardi (excusée), Denis Ferrieu (excusé)
pour FdP : Étienne Trentesaux , pour SNP: Sylvie Mazalon, Hervé Pietra

L'objet de cette réunion était d'exprimer les attentes des deux associations représentatives des propriétaires privés de palmiers qui en ont profité pour donner quelques chiffres au crédit de leur représentativité.
Fous de Palmiers : création en 1989, avec 471 cotisants en 2016 et des correspondants régionaux, chapitre français de IPS : International Palm Society, édite une revue trimestrielle "Le Palmier", ainsi qu'un site auquel est associé un forum dont la fréquentation journalière est comprise entre 250 et 350 correspondant en pages vues entre 350 et 650, édite aussi une page Facebook comprenant un groupe fermé mis en place depuis juin 2017 et qui compte déjà 2000 membres.
Sauvons nos Palmiers : création 2012, adhérents 2017 194, base documentaire 15 000 signalements, posts publiés 1451, fréquentation du site 380 000 visiteurs, moyenne de fréquentation journalière entre 200 et 400. Edite une newsletter diffusé à 300 ex (sources OVH, Mailchimp).

Nos deux associations ont abordé les points suivants.

A/ Les rapports et comptes rendus d'expérimentation non encore publiés

Nos deux associations demandent que soient transmis, pour le moins auprès des membres du COPIL PACA, voir publiés, les rapports et CR transmis, pour le moins auprès des membres de nos deux associations demandent que soient COPIL PACA, voire publiés, les rapports et CR:

- 1- Endothérapie Bayer selon l'arrêté du 21 juillet 2010 modifié le 21 mars 2012
- 2- Endothérapie Expérimentation de Perpignan étude sur palmiers mars 2013
- 3- Mission d'audit de l'ANSES juillet 2017 qui a auditionné entre autre FdP et SnP

B/ La stratégie de piégeage

SnP sollicite depuis plusieurs mois une évolution réglementaire dans le but d'autoriser le piégeage massif des charançons à titre curatif et non seulement prédictif ainsi que cela est spécifié par la réglementation, et comme cela se pratique habituellement à l'étranger et en France dans les productions arboricoles et viticoles. SnP informe avoir commercialisé plusieurs dizaines de pièges à des opérateurs publics et privés qui en sont très satisfaits et qui ont relevé une baisse concomitante des infestations. Elle remet enfin un extrait du livre l'Écologie chimique mettant cette stratégie en exergue. SNP qui a fait l'acquisition du livre Handbook of Major Palm Pest -Wiley BlackWell de compilation des travaux de Palm Protect n'y a trouvé aucune réserve concernant le piégeage de masse, tout au contraire (voir page 220 à 225).

En conséquence SnP et FdP demandent au SRAL de diligenter une recherche bibliographique faisant un point sur ce sujet, par un scientifique entre autre sur la base des conclusions du programme Palm Protect et des communications au récent congrès de la FAO de Rome (mars 2017).

C/ la stratégie Beauveria Bassiana

Les deux associations constatent que depuis plus de cinq ans une firme, la société Arysta, annonce être bientôt en capacité de proposer une stratégie alternative aux pesticides par la mise en œuvre de nouvelles souches du Bb. Elles ont noté que cette firme venait d'obtenir un agrément européen pour deux souches et qu'une demande d'AMM avait été déposée à l'ANSES.

En l'état, elle relève que nous ignorons tout de l'efficacité de ces souches et surtout du prix de vente des produits commerciaux subséquents. Elles indiquent être en relation depuis plusieurs mois avec la société espagnole Glen biotech qui commercialise un produit dénommé Phoemyc élaboré avec une souche de Bb. numéro 203. Le produit bénéficie d'une documentation très élaborée de la part de l'université d'Alicante incluant des essais plein champ très encourageants. Nous serions sur un prix public de l'ordre de 80 € par an et par palmier. Ces éléments permettent de considérer cette stratégie prioritaire, et nos deux associations demandent au SRAL de diligenter de toute urgence une étude préliminaire afin de porter une appréciation concernant cette nouvelle souche.

D / Endothérapie Revive Syngenta. SNP constate que la firme conduit par commune, une politique commerciale agressive qui conditionne l'octroi d'un tarif de 72 € par injection annuelle (prix public 252 €) à une totale exclusivité à son profit, créant ainsi de graves distorsions de prix dont sont victimes les propriétaires. En pratique ceci a constitué un frein très important à la diffusion de cette stratégie ce qui est d'autant plus regrettable que cette stratégie est limitée dans le temps compte tenu du caractère très invasif de sa mise en œuvre. De fait, cette stratégie s'arrêtera d'elle-même.

FdP pour sa part attire l'attention que cette stratégie est légalement et à juste titre limitée à une action préventive alors qu'elle est pratiquée trop souvent, plus particulièrement chez les particuliers après une démarche individuelle pratiquée à une action curative. Ceci amène des déboires qui font émettre des doutes sur la qualité de la méthode et de ce fait décourage le propriétaire de palmier plus généralement, de faire traiter leur palmier. De surplus cette stratégie est limitée dans le temps compte tenu du caractère très invasif de sa mise en œuvre.

La méthode est limitée réglementairement aux palmiers dont la taille du stipe dépasse 45 cm de diamètre ce qui ne limite pas la propagation du CRP, les jeunes palmiers et a fortiori ceux acaules sont contaminés, permettent la diffusion du CRP, puis meurent sans renouvellement de ce fait des palmiers sénescents.

E/ Evolution de la réglementation française :

Les deux associations ont pris acte du désir de la commission européenne de retirer le CRP de la lutte obligatoire. Elle regrettent profondément le symbole même de cette décision cependant alimentée par l'aveu des administrations nationales de l'échec de l'éradication du CRP . Elles s'inquiètent des très graves conséquences qu'aurait l'abandon d'une réglementation nationale.

FdP et SNP sont réticentes à la mise en œuvre de dispositifs de type Programme Collectif Volontaire qui, à leur connaissance, n'ont pas donné lieu à des applications pratiques réelles, sauf peut-être dans le domaine de la santé animale.....En l'état le PCV apparaît comme procédure extrêmement lourde inadaptée à notre problématique (foultitude de propriétaires concernés, collectivités locales non mobilisées , impossibilité réglementaire d'introduire de nouvelles molécules.....).

FdP et SnP continuent de penser que la réglementation actuelle, doit être diffusée largement auprès des

collectivités et des propriétaires, Un très bon vade-mecum rédigé par la DRAAF dans le cadre du COPIL-PACA constitue un excellent document pédagogique de base. Elles font le constat d'un défaut d'animation et de mobilisation de l'information des propriétaires de palmiers. De ce fait FdP et SnP demandent formellement la mise en place avant la fin de l'année d'un COPIL national chargé d'animer des COPIL régionaux, et plus généralement de promouvoir par tout moyen la lutte contre les ravageurs des palmiers et en particulier la mise en œuvre de moyens de lutte alternatifs biologiques. En effet l'ensemble du sud de la France est maintenant contaminé, aussi un début en Bretagne, et à l'évidence très vite pour les deux ravageurs, l'ensemble de la France. Concomitamment, ce COPIL national devra proposer une modification de la réglementation trop coercitive, alors que les pouvoirs publics n'ont pas la possibilité pratique et même légale de l'appliquer, ce qui fait abandonner par certaines collectivités et des particuliers des vellétés de traiter.

Nos associations remercient le SRAL de son écoute et sont dans l'attente de la suite donnée à leurs demandes.

Hervé Pietra Président SNP

Sylvie Mazalon Vice-présidente SNP

Étienne Trentesaux Docteur-Ingénieur agronome Délégué FdP aux questions phytosanitaires

Réponse de la DRAAF du 26.10

Bonjour Monsieur

Je vous remercie pour le compte rendu de notre réunion que vous m'avez transmis.

Concernant l'évolution réglementaire, voici les éléments dont nous disposons aujourd'hui.

Le comité phytosanitaire permanent de l'UE examinera la décision communautaire relative à la lutte contre le charançon rouge au plus tôt en novembre ou décembre 2017. Le maintien du dispositif de contrôle des palmiers à la production est acquis.

Pour ce qui concerne la lutte sur le territoire national, ce point a été abordé lors du dernier CNOPSAV (Comité national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale). La SDQSPV a pris l'engagement de consulter toutes les parties concernées. Le point de départ de cette consultation sera la publication des avis de l'ANSES sur le projet CAVEM d'une part et sur les options à retenir en matière d'outils et moyens de lutte d'autre part. Dans l'attente l'arrêté ministériel ne sera pas modifié.

Pour ce qui concerne l'expérimentation de Perpignan, une 1ere restitution a été délivrée aux SRAL et aux FREDON, le rapport final est en cours de rédaction, et nous ne manquerons pas d'informer le COPIL lorsqu'ils seront publiés.

Avec mes cordiales salutations.

Marie-Odile Masson

Chargée de mission charançon rouge du palmier

Responsable qualité

tel 04 90 81 11 23 /06 69 15 80 86

DRAAF-SRAL Provence Alpes Côte d'Azur

Quartier Cantarel BP 70095 84143 MONTFAVET Cedex